

Veille Réglementaire Environnement

Mars – Avril – Mai 2009



ICPE

Organismes agréés contrôles périodiques

- **Arrêté du 2 avril 2009 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration**
 - Levet Bibal-Environnement sécurité +, Le Hameau, 64130 Moncayolle, par l'arrêté du 20 octobre 2008 susvisé pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1432 et 2415.
 - APAVE Alsacienne, 2, rue Thiers, BP 1347, 68056 Mulhouse Cedex, par l'arrêté du 20 octobre 2008 susvisé pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1136, 2351, 2415, 2562 et 2950.
 - CETE APAVE Sud Europe, 8, rue Jean-Jacques-Vernazza, ZAC Saumaty-Séon, BP 193, 13322 Marseille Cedex 16, par l'arrêté du 20 octobre 2008 susvisé pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1136, 2351, 2415, 2562 et 2950.
 - APAVE parisienne, 13-17, rue Salneuve, 75854 Paris Cedex 17, par l'arrêté du 20 octobre 2008 susvisé pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1136, 2351, 2415, 2562 et 2950.
 - Néodyme, 6, rue de la Douzillère, 37300 Joué-lès-Tours, par l'arrêté du 11 décembre 2008 susvisé pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1136, 2415, 2562 et 2950.

JO n° 0093 du 21/04/2009

Organismes agréés contrôles périodiques

JORF n°0065 du 18 mars 2009 et n°0062 du 14 mars 20 09

- Nouveaux organismes agréés :**

Organisme	Rubriques ajoutées à l'agrément
Aqua	1412, 1414 et 1434
AXE	1111, 1136, 1155, 1158, 1172, 1173, 1310, 1311, 1331, 1412, 1413, 1414, 1433, 1434, 2101, 2111, 2160, 2220, 2351, 2415, 2510, 2550, 2551, 2552, 2562, 2564, 2565 et 2950
Direction centrale du service des essences des armées	1434
BVT	1414 et 1434
MADIC	1413, 1414 et 1434
Qualiconsult	1111, 1136, 1155, 1158, 1172, 1173, 1310, 1311, 1331, 1412, 1413, 1414, 1433, 1434, 2101, 2111, 2160, 2220, 2351, 2415, 2510, 2550, 2551, 2552, 2562, 2564, 2565 et 2950

- Organismes bénéficiant d'une extension d'agrément :**

Organisme	Rubriques ajoutées à l'agrément
Tokheim Service France SAS	1412
SARL ICC	1412 et 1414
ECOPASS	1136, 2351, 2415, 2562 et 2950
Bureau Veritas	1136, 2101, 2111, 2351, 2415, 2562 et 2950
CETE APAVE Nord Ouest	1136, 2351, 2415, 2562 et 2950
ISCE	1111, 1155, 1172, 1173, 1331, 1412, 1413, 1414, 1433 et 1434



DECHETS

Transfert transfrontalier de déchets

- **RÈGLEMENT (CE) N o 308/2009 DE LA COMMISSION du 15 avril 2009 portant modification, aux fins de l'adaptation au progrès scientifique et technique, des annexes III A et VI du règlement (CE) n o 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant les transferts de déchets**
- Les annexes III A et VI du règlement (CE) n o 1013/2006 sont remplacées : classement des mélanges de déchets et installations de traitement
- JOUE n°L 97 du 16/04/2009
- Entrée en vigueur le 6 mai 2009

Société agréée Eco TLC

- Arrêté du 17 mars 2009 portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs destinés aux ménages et de verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales ou leurs groupements en application des articles L. 541-10-3 et D. 543-214 à D. 543-224 du code de l'environnement
- JO n°071 du 25/03/2009
- Agrément d'Eco TLC délivré jusqu'au 31 décembre 2013 - Production par Eco-TLC pour le 31 juillet 2011 d'un bilan du fonctionnement de la filière et des soutiens versés aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales ou leurs groupements



EAU

ICPE soumises à autorisation qui ont un rejet aqueux direct ou indirect ou qui ont une obligation de suivi des rejets

- CIRCULAIRE du 05/01/2009
- Mise en oeuvre de la deuxième phase de l'action 3 RSDE (Recherche et Réduction des Rejets de substances dangereuses dans l'eau) pour les ICPE soumises à autorisation
- Non publié
- Application immédiate



AIR

Quotas d'émission de gaz à effet de serre

- **Arrêté du 31 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 31 mai 2007 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés**
- *Période 2008-2012*
- *JO du 8 avril 2009*

Organismes vérificateurs des émissions GES

- **Arrêté du 31 octobre 2008 portant agrément des organismes vérificateurs des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012**
- *JO du 18 mars 2009*



Substances

Opérateurs manipulant des fluides frigorigènes

- **Arrêté du 5 mars 2009 pris pour l'application de l'article 6 du règlement (CE) n° 303/2008 de la Commission du 2 avril 2008 et modifiant l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R. 543-106 du code de l'environnement**
- *Opérateurs manipulant des fluides frigorigènes - Organismes évaluateurs certifiés*
- *JO du 18 mars 2009*

Substance active

- **DIRECTIVE 2009/25/CE DE LA COMMISSION** du 2 avril 2009 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en ce qui concerne l'extension de l'utilisation de la substance active pyraclostrobine
- JOUE n°L 91 du 03/04/2009
- Transposition dans les Etats-membres au plus tard le 3 août 2009 -
Entrée en vigueur le 23 avril 2009

substances actives biocides

- Arrêté du 5 mars 2009 modifiant l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et à l'autorisation de mise sur le marché des produits biocides, aux fins de l'inscription de plusieurs substances actives aux annexes dudit arrêté
- *JO n°0069 du 22/03/2009*
- *Application immédiate (voir dates d'inscription et d'expiration d'inscription des substance*

substances actives

- **DIRECTIVE 2009/11/CE DE LA COMMISSION du 18 février 2009 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire les substances actives bensulfuron, 5-nitroguaiacolate de sodium, o-nitrophénolate de sodium, p-nitrophénolate de sodium et tebufenpyrad**
- **JOUE n° L 48 du 19/02/2009**
- **Transposition dans les Etats-membres au plus tard le 30 avril 2010 - Entrée en vigueur le 1er novembre 2009**

REACH

- **RÈGLEMENT (CE) No 134/2009 DE LA COMMISSION du 16 février 2009 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne l'annexe XI**
 - **ESSAIS TENANT COMPTE DE L'EXPOSITION, SPÉCIFIQUEMENT ADAPTÉS À UNE SUBSTANCE**

JOUE n°L 46 du 17/02/2009

Entrée en vigueur le 20 février 2009



Divers

TGAP

- CIRCULAIRE n°09-030 du 30/03/2009
- Redevables de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à l'exception des composantes relatives aux carburants et aux imprimés
La présente décision administrative porte à la connaissance des opérateurs et des services l'état de la réglementation applicable, à compter du 1er janvier 2009, à l'ensemble des composantes de la TGAP (à l'exception des composantes relatives à la TGAP sur les carburants et sur les imprimés).
- BO Douanes n°6813 du 31/03/2009
- Application en 2009

ECOCONCEPTION

RÈGLEMENT (CE) N o 278/2009 DE LA COMMISSION du 6 avril 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes

JOUE n°L 93 du 07/04/2009

Entrée en vigueur des exigences en 2 étapes, à compter respectivement du 27 avril 2010 et du 27 avril 2011

Label écologique téléviseurs

- **DÉCISION DE LA COMMISSION** du 12 mars 2009 établissant les critères écologiques révisés pour l'attribution du label écologique communautaire aux téléviseurs
- **JOUE n° L 82** du 28/03/2009
- **Critères valables jusqu'au 31 octobre 2013**

Ecoconception lampes fluorescentes

- RÈGLEMENT (CE) No 245/2009 DE LA COMMISSION du 18 mars 2009 mettant en oeuvre la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences en matière d'écoconception applicables aux lampes fluorescentes sans ballast intégré, aux lampes à décharge à haute intensité, ainsi qu'aux ballasts et aux luminaires qui peuvent faire fonctionner ces lampes, et abrogeant la directive 2000/55/CE du Parlement européen et du Conseil
- JOUE n°L 76 du 24/03/2009
- Entrée en vigueur des exigences en 6 étapes sur 6 ans à partir du 1er septembre 2009